

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registree

N° 2

SIGNALEMENT.

Le Sieur *Sarlange Jean*  
natif de *Saint Genès*  
demeurant à *Feix-Anglards*  
allant à *Madrid (Espagne)*  
âgé de *48* ans, taille d'un mètre  
*66* centimètres

cheveux *grisoumants* front *découvert*  
sourcils *châts* yeux *gris*  
nez *moyen* bouche *moyenne*  
barbe *rouge* menton *brun*  
visage *roux* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS :

*Une cicatrice sous le menton*  
*du côté droit*

PIÈCES DEPOSÉES.

FAIT à *Aurillac* le *31 mai* 187*4*

Signature des Témoins

Signature du Porteur



POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORTE

à l'Intérieur,  
valable pour un an.

DÉPARTEMENT  
du Cantal.

SOUS-PRÉFECTURE  
d' Auillac.

COMMUNE  
de Frea Anglards.

Registre A.  
N° 1.

SIGNALEMENT.

Agé de 47 ans,  
taille d'un mètre soixanti-  
six centimètres,  
cheveux grisonnants,  
front découvert,  
sourcils châtain,  
yeux gris,  
nez moyen,  
bouche moyenne,  
barbe rouge,  
menton rasé,  
visage rasé,  
teint coloré.

SIGNES PARTICULIERS :

Une cicatrice sous  
le menton, du côté  
droit.

Signature du Porteur :

*parlange*

Prix : deux francs quarante centimes.  
Légalement le 15 septembre 1871. N° 9. C. L. G.

(P. I.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.



Passe-port à l'Intérieur,  
valable pour un an.



Nous Maire de la commune de  
Frea Anglards,

Invitons les Autorités civiles et militaires à laisser passer et  
librement circuler de Frea Anglards, département  
du Cantal, à Madrid/Espagne, département

Le sieur Parlange Jean  
profession de boulanger,  
natif de S. Genin, département du Cantal,  
demeurant audit Frea Anglards,  
et à lui donner aide et protection en cas de besoin.

Delivré sur sa demande.

Fait à Frea Anglards, le 30 mai  
cent soixante-dix-sept. mil huit

Le Maire  
*Muller*



Prix du Passe-port : DEUX FRANCS